



**Nous vous informons, vous conseillons**

**Nous organisons votre défense**

**Demande d'adhésion année civile 2022**

**SALARIE DE DROIT PRIVE**

Des avantages sociaux de type "comité d'entreprise"

**ne plus payer le prix fort !**

Le Snep-UNSA l'offre à ses adhérent-es

billetterie  
shopping  
vacances  
spectacles  
locations  
courses  
attractions  
cinéma  
magasins  
voyages  
animations  
...

Un contrat protection juridique professionnelle

Sur votre espace personnel : <https://snep-unsabizvuzion.fr/>

Vous pouvez remplir le dossier "papier" ci-dessous ou vous rendre sur notre site pour une démarche entièrement en ligne :

<https://adherent-snep-unsabizvuzion.fr/>

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse mail :
Tel fixe :	Tel mobile :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Etablissement :	Ville :

Pour les formateurs, salariés de droit privé :

Temps complet ou Temps partiel : nombres d'heures-année : .....

Pour les personnels de droit privé (non formateur) :

Type d'emploi : .....

Catégorie, échelon : .....

Cotisation annuelle :

Cotisation à taux unique (dont protection juridique)

60 €

Cotisation "solidarité", montant au choix de l'adhérent(e)

> 60 € libre

prélèvement automatique - document au dos à remplir

Type de paiement :

par chèque :

par virement :  
sur le site avec



IBAN : FR89 2004 1010 1710 8598 2Y02 864 BIC PSSTFRPPGRE

<https://adherent-snep-unsabizvuzion.fr/>

Bulletin à retourner à :  
Fabienne Brulez - Trésorière  
5 imp du bois Chaboud,  
38490 St André le gaz,  
fabienne.brulez@snep-unsabizvuzion.fr

Le Signature :



# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNEP UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter les champs marqués \***

Votre Nom	* .....	1
	Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	* .....	2
	Numéro et nom de la rue	
	* [ ][ ][ ][ ][ ] *	3
	Code Postal                      Ville	
	* .....	4
	Pays	
Les coordonnées de votre compte	[ ][ ][ ][ ]   [ ][ ][ ][ ]   [ ][ ][ ][ ]   [ ][ ][ ][ ][ ]   [ ][ ][ ][ ][ ]   [ ][ ][ ][ ][ ]   [ ][ ][ ]	5
	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)	
	[ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]	6
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	* <b>SNEP UNSA</b> .....	7
	Nom du créancier	
	<b>FR19ZZZ80525B</b>	8
	Identifiant créancier SEPA	
	* <b>21 RUE JULES FERRY</b> .....	9
	Numéro et nom de la rue	
	* <b>9 3 1 7 7</b> * <b>BAGNOLET</b> .....	10
	Code Postal                      Ville	
	* <b>FRANCE</b> .....	11
	Pays	
Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> (1)                      Paiement ponctuel <input type="checkbox"/> (2)	12
Signé à	* .....	13
	Lieu                                      Date	
	[ ][ ]   [ ][ ] <b>2 0 2 1</b>	
Signature(s)	*Veillez signer ici	
	[ ]	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

(1) Paiement mensuel

(2) Paiement annuel

**A retourner accompagné d'un RIB à:**

Snep UNSA  
 Fabienne Brulez - Trésorière  
 5 imp du bois Chaboud, 38490 St André le gaz, fabienne.brulez@snep-uns.fr

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés